

6^{ème} ÉDITION

FAIS TON SAPIN !

Concours de sapins de Noël réalisés uniquement
à partir de matériaux naturels et/ou de récup'

INSCRIPTIONS

JUSQU'AU 5 DÉCEMBRE 2025

DÉPÔT DES SAPINS

À L'OFFICE DE TOURISME

JUSQU'AU 12 DÉCEMBRE 2025

EXPOSITION DES SAPINS

DU 15 DÉCEMBRE 2025

AU 5 JANVIER 2026

VOTE DU PUBLIC

DU 15 AU 20 DÉCEMBRE 2025

DÉPOUILLEMENT

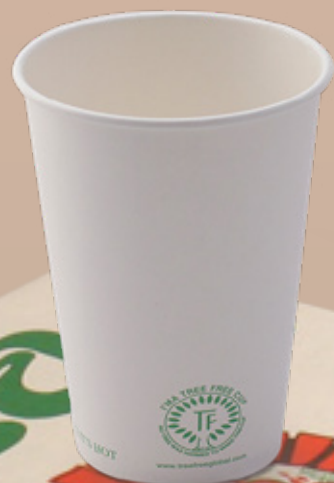
LE 20 DÉCEMBRE 2025

infos

05 58 45 45 98

06 16 99 12 60

cc-paysgrenadois.fr



Communauté
de Communes
DU PAYS GRENAOIS

FAIS TON SAPIN !

La Communauté de Communes du Pays Grenadois organise sa 6^{ème} édition du concours de sapins de Noël fabriqués exclusivement à partir de matériaux naturels et/ou recyclés.

CE CONCOURS S'ADRESSE :

- ★ à toutes les familles,
- ★ aux écoles, associations et médiathèques du Pays Grenadois,
- ★ aux établissements d'accueil (petite enfance, enfance, jeunesse, seniors) du territoire.

OBJECTIF DU CONCOURS :

Créer un sapin original à partir de matériaux de récupération, tout en sensibilisant au recyclage et à la préservation de l'environnement. Des végétaux pourront également être utilisés pour confectionner le sapin. À vous de laisser parler votre créativité et votre imagination !!!

INSCRIPTIONS :

Pour participer au concours, **il est obligatoire de s'inscrire.**

Le **bulletin d'inscription** et le **règlement** sont disponibles à l'accueil de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, à l'Office de Tourisme ainsi qu'au Relais Petite Enfance. Ils sont également téléchargeables sur le site **cc-paysgrenadois.fr**.

Les **inscriptions** sont **ouvertes jusqu'au vendredi 5 décembre 2025 inclus**. Les bulletins d'inscription devront être retournés :

- ★ au **Relais Petite Enfance** (270, avenue de Villeneuve à Grenade-sur-l'Adour),
mail : rpe@cc-paysgrenadois.fr
- ★ ou à l'**Office de Tourisme** (14 place des Tilleuls à Grenade-sur-l'Adour),
mail : tourisme@cc-paysgrenadois.fr

ORGANISATION :

- ★ Chaque sapin sera anonyme (nom de famille ou de structure non-apparant).
- ★ Les sapins devront être suffisamment solides pour pouvoir être manipulés et déplacés sans risque de détérioration, sans quoi la Communauté de Communes ne pourra être tenue responsable.
- ★ Ils devront pouvoir être exposé sans excéder **1.50 m de hauteur et 1 m de largeur**.
- ★ Chaque sapin devra être nommé afin d'être identifiable.
- ★ Nous distinguerons **3 catégories** de participants (- de 6 ans / + de 6 ans / familles).
- ★ Les sapins devront être déposés à l'Office de Tourisme du Pays Grenadois (14 place des Tilleuls à Grenade-sur-l'Adour) entre le 8 et le 12 décembre 2025 et pourront être récupérés la semaine du 5 janvier 2026.
- ★ Les sapins seront exposés à l'Office de Tourisme du 15 décembre 2025 au 5 janvier 2026.
- ★ Les votes auront lieu du 15 au 20 décembre 2025. Le public pourra se rendre à l'Office de Tourisme et voter pour le sapin de son choix dans chaque catégorie.
- ★ Les résultats des votes seront communiqués le 20 décembre 2025, à 13 h, date du dépouillement organisé en public à l'Office de Tourisme.
Les résultats seront également mis en ligne sur le site web de la Communauté de Communes : **cc-paysgrenadois.fr** ainsi que sur les pages de réseaux sociaux (Facebook, Instagram).

Les créateurs des sapins lauréats seront récompensés.

Critères retenus pour le vote : l'esthétique, l'originalité, la créativité et la réalisation exclusivement en matériaux naturels et/ou recyclés.